

# Agir pour les pies-grièches

L'essentiel du plan national d'actions  
2025-2034



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ  
ET DES NÉGOCIATIONS  
INTERNATIONALES  
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Agir pour  
la biodiversité

Ministère de la Transition écologique

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



© Clément Ganier

### **Animateur national**

**LPO France**  
Fonderies royales  
8 rue du docteur Pujos  
17 305 Rochefort Cedex  
05 46 82 12 34

### **DREAL coordinatrice**

**DREAL Auvergne Rhône Alpes**  
5 Place Jules Ferry  
69006 Lyon  
04 26 28 60 00

### **Les partenaires**

- Les associations de protection de la nature et leurs réseaux bénévoles
- Les professionnels du monde agricole
- Les établissements publics techniques et scientifiques
- Les collectivités territoriales

Crédits photos couverture : © Romain Riols / © Norbert Lefranc / © Fabrice Croset / © Emile Barbelette / © Fabrice Cahez



# SOMMAIRE

<b>Qu'est-ce qu'un plan national d'actions ? .....</b>	<b>6</b>
<b>Biologie et écologie des différentes espèces de pies-grièches .....</b>	<b>6</b>
Zoom sur : la Pie-grièche à tête rousse .....	7
Zoom sur : la Pie-grièche grise .....	9
Zoom sur : la Pie-grièche méridionale .....	11
Zoom sur : la Pie-grièche écorcheur .....	13
Zoom sur : la Pie-grièche à poitrine rose .....	15
<b>Les statuts de conservation .....</b>	<b>17</b>
<b>Les menaces .....</b>	<b>18</b>
Disparition des habitats.....	18
Travaux « d'entretien » des habitats .....	18
Diminution des ressources trophiques .....	19
Destruction directe sur les routes migratoires.....	19
Dérèglement climatique .....	19
<b>Le PNA enjeux et contexte .....</b>	<b>20</b>
Fiche 1 - Améliorer les connaissances sur la répartition et l'état des populations des pies-grièches .....	21
Fiche 2 - Améliorer les connaissances sur les menaces anthropiques et l'écologie des pies-grièches .....	21
Fiche 3 - Restaurer des milieux en faveur des pies-grièches.....	21



Fiche 4 - Conserver les habitats des pies-grièches en lien avec le monde agricole.....	23
Fiche 5 - Conserver les habitats des pies-grièches par une meilleure prise en compte dans la planification territoriale.....	23
Fiche 6 - Conserver les habitats des pies-grièches par une meilleure prise en compte dans les projets d'aménagement.....	24
Fiche 7 - Conserver les habitats des pies-grièches en assurant une maîtrise foncière et d'usage .....	24
Fiche 8 - Améliorer la prise en compte des pies-grièches dans les travaux d'entretien et de gestion.....	24
Fiche 9 - Développer la communication sur les pies-grièches.....	25
Fiche 10 - Animer le PNA.....	25
<b>Quelques actions pour sauvegarder les pies-grièches .....</b>	<b>26</b>



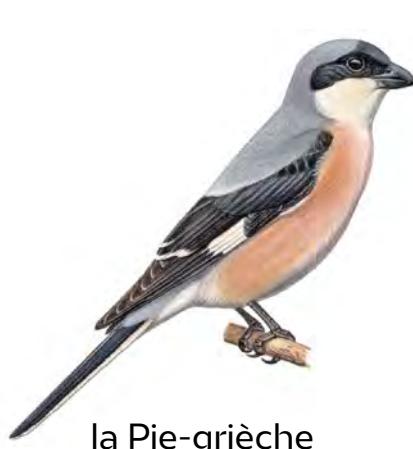


## Qu'est-ce qu'un plan national d'actions ?

Un plan national d'actions (PNA) est une stratégie de moyen ou long terme pour la conservation d'une ou de plusieurs espèces menacées. Son objectif est :

- d'organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées
- de mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats
- d'informer les acteurs concernés et le public
- de faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques

## Biologie et écologie des différentes espèces de pies-grièches



la Pie-grièche  
à poitrine rose



la Pie-grièche  
écorcheur



la Pie-grièche  
méridionale



la Pie-grièche  
à tête rousse



la Pie-grièche  
grise

# Zoom sur : la Pie-grièche à tête rousse

## Description

La Pie-grièche à tête rousse mesure entre 17 et 19 centimètres. Le mâle et la femelle possèdent une calotte rouge caractéristique. Le masque facial, commun à toutes les pies-grièches, s'étend sur le front, avec une petite zone plus claire juste au-dessus du bec. Les scapulaires sont blanches et forment un V très distinct sur les parties supérieures. Le dimorphisme sexuel est peu marqué : la femelle est plus terne que le mâle, avec une calotte souvent un peu plus claire, un dessus brun sombre plutôt que noir et un masque facial moins marqué.



## Habitat

La Pie-grièche à tête rousse occupe deux types d'habitats bien distincts au sein du domaine méditerranéen.

Elle fréquente d'une part les garrigues et les maquis encore assez ouverts, où subsistent des zones de chasse telles que les pelouses sèches entretenues par l'élevage ovin. L'espèce peut rapidement coloniser des sites réouverts à la suite d'incendies.

Elle occupe d'autre part des milieux moins liés à l'élevage, principalement en zones collinéennes, sur des terrains de viticulture et de vergers, entrecoupés de taches de garrigues et de boisements.

En dehors des zones méditerranéennes, on retrouve la Pie-grièche à tête rousse dans des paysages de vergers ou de bocages très denses en haies et en arbres isolés, avec des prairies principalement pâturées par des bovins.

## Régime alimentaire

La Pie-grièche à tête rousse est principalement insectivore. Elle se nourrit surtout de coléoptères, d'hyménoptères et d'orthoptères. Elle chasse à l'affût ou en capturant les insectes en plein vol.

## Reproduction

L'arrivée dans les secteurs de nidification s'effectue généralement entre la deuxième moitié d'avril et le début de mai. L'incubation dure de quatorze à seize jours et les jeunes restent au nid pendant quinze à dix-huit jours, période durant laquelle l'essentiel de la nourriture est apporté par le mâle, tandis que la femelle assure la protection des poussins.

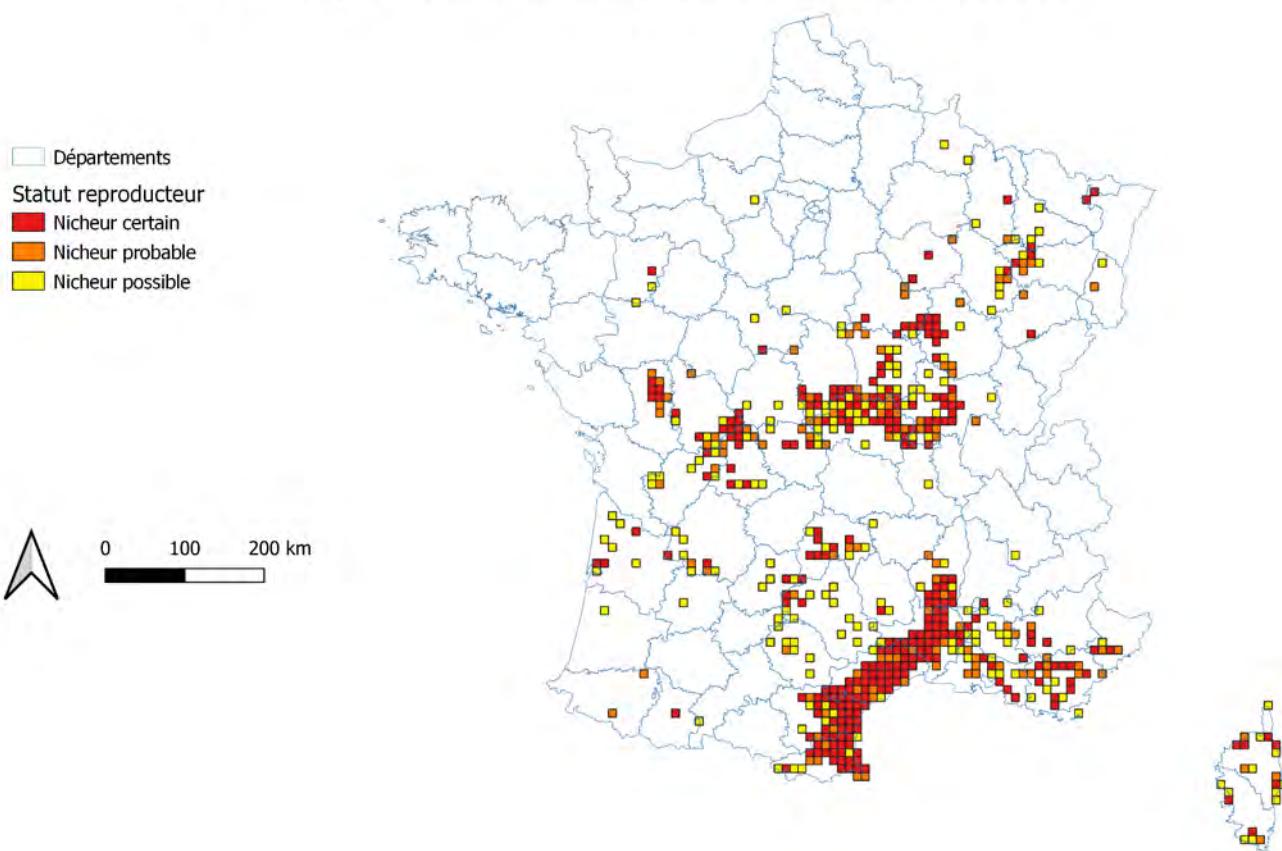


Après l'envol, les jeunes sont encore nourris par leurs parents pendant environ un mois. Le territoire de nidification s'étend sur une superficie comprise entre 2,5 et 8 hectares.

## Migration

La Pie-grièche à tête rousse commence à migrer dès la mi-juillet et devient rare après la mi-août. L'aire d'hivernage s'étend sur l'ensemble du Sahel. La sous-espèce *badius*, qui niche uniquement en Corse, hiverne dans les pays du golfe de Guinée, principalement au Ghana, au Togo et dans le sud du Nigéria.

Statut reproducteur de la Pie-grièche à tête rousse en France



Répartition de la Pie-grièche à tête rousse en France en période de reproduction sur la période 2019-2022  
(source : Projet Oiseaux de France).

# Zoom sur : la Pie-grièche grise

## Description

La Pie-grièche grise mesure entre 22 et 26 centimètres. L'espèce est reconnaissable à sa calotte et à son dos gris perle, à ses scapulaires blanches et à ses ailes noires. La queue est noire, bordée de blanc, et le dessous du corps est également blanc. Le dimorphisme sexuel est peu marqué : le mâle présente davantage de blanc dans son plumage, notamment au niveau des scapulaires et des miroirs alaires, tandis que la femelle est un peu plus grisâtre sur le dessous et parfois marquée de fines vermiculures sur les côtés de la poitrine.



© Romain Riols

## Habitat

En France, l'espèce niche de la plaine jusqu'à environ 1 300 mètres d'altitude. De manière générale, l'habitat de la Pie-grièche grise se caractérise par une proportion majoritaire de prairies permanentes. Elle montre également une préférence pour les secteurs humides, tels que les tourbières, les vallées alluviales et les rivières bordées de prairies ponctuées de zones plus ou moins boisées. En plaine, elle fréquente des paysages d'agriculture mixte où se succèdent, sur de petites superficies, cultures variées, vignes, prairies et vergers. Comme la plupart des pies-grièches, elle dépend fortement des haies, mais niche le plus souvent dans de grands arbres.

## Régime alimentaire

La Pie-grièche grise se nourrit principalement d'insectes et de microvertébrés, qui représentent jusqu'à 90 % de la biomasse de ses proies. Sa proie de prédilection est le Campagnol des champs (*Microtus arvalis*). Elle chasse surtout à l'affût, perchée sur un point dominant au-dessus d'une zone herbeuse. Elle empale régulièrement une partie de ses proies sur des fils de fer barbelés ou des buissons épineux. Ces lardoirs servent de garde-manger utilisable par mauvais temps et, en période de reproduction, peuvent aussi jouer un rôle pour faciliter la manipulation des proies ainsi que dans la délimitation du territoire.

## Reproduction

Les couples se forment entre mars et début avril. Le site du nid, proposé par le mâle, offre généralement une vue dégagée sur le territoire. Il n'existe pas de préférence marquée pour une essence, mais il s'agit généralement d'un grand arbre, feuillu ou résineux, beaucoup

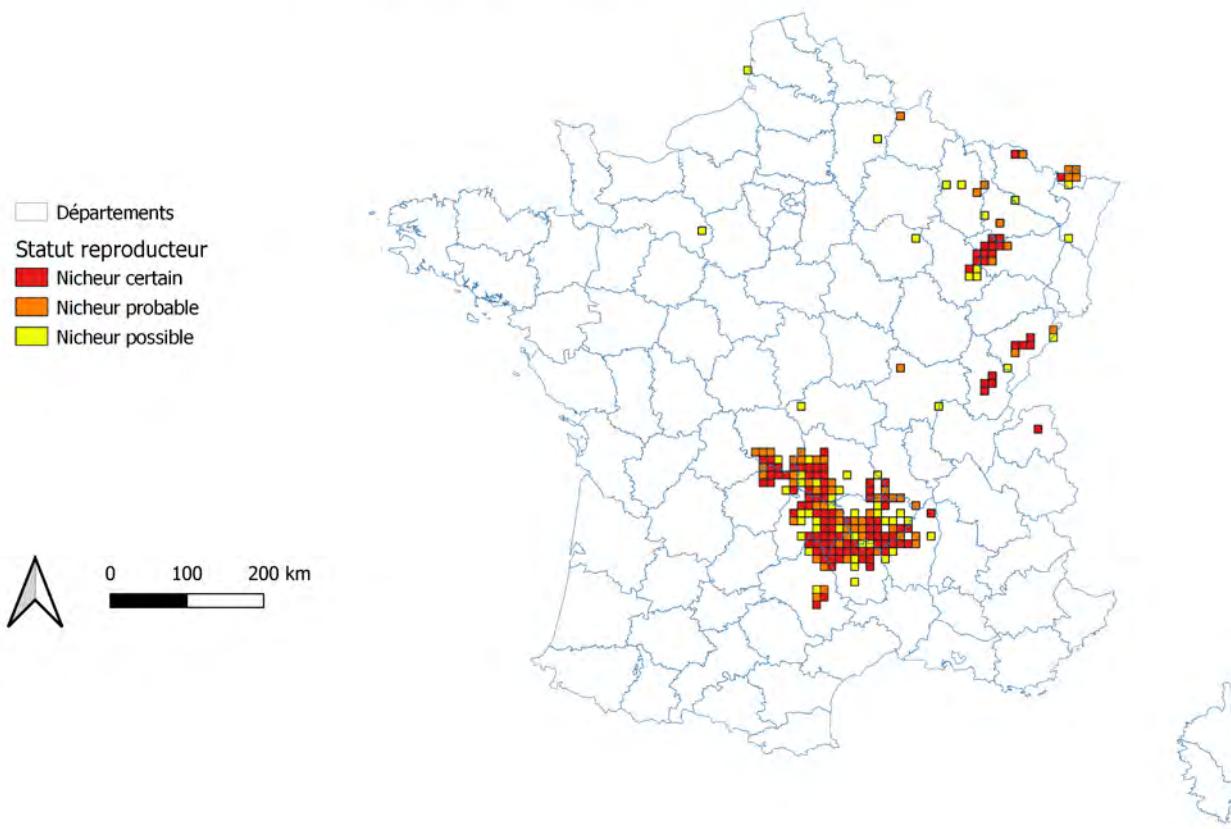


plus rarement un gros buisson (Aubépine blanche par exemple). Le pic de ponte a lieu à la mi-avril : la femelle pond de quatre à six œufs, couvés pendant environ dix-sept jours. Les jeunes quittent normalement le nid à l'âge de dix-neuf à vingt et un jours. En période de nidification, le territoire s'étend sur une superficie allant de vingt à cinquante hectares.

## Migration

Les pies-grièches grises nicheuses en France sont majoritairement sédentaires. En revanche, chaque hiver, la France accueille une partie des populations venues d'Europe du Nord. Le pays porte donc une forte responsabilité dans la conservation de l'espèce à l'échelle continentale.

Statut reproducteur de la Pie-grièche grise en France



Répartition de la Pie-grièche grise en France en période de reproduction sur la période 2019-2022 (source : Projet Oiseaux de France).

# Zoom sur : la Pie-grièche méridionale

## Description

La Pie-grièche méridionale mesure en moyenne 24 centimètres. Elle se distingue de la Pie-grièche grise principalement par une poitrine et des flancs rose lilas, ainsi que par un manteau d'un gris plus sombre. Le dimorphisme sexuel est inexistant : les deux sexes présentent un dessus gris plomb (calotte, manteau et dos) et des parties inférieures rosées. Les scapulaires sont blanches et les ailes noires, marquées d'un seul miroir blanc à la base des rémiges primaires.



© Fabrice Calhez

## Habitat

L'habitat de la Pie-grièche méridionale varie selon l'altitude.

À basse altitude, les couples s'installent typiquement en zone agricole, dans des secteurs souvent dominés par les vignes, où subsistent des prairies ou des friches. On la trouve également dans les coussouls parsemés de buissons (principalement des ronciers) de la plaine de Crau, où domine l'élevage ovin.

À l'étage méso-méditerranéen (entre 100 et 600 mètres d'altitude), l'habitat typique est constitué de garrigues basses très dégradées à Chêne kermès (*Quercus coccifera*), caractéristiques de secteurs régulièrement incendiés. Elle utilise fréquemment, pour la chasse et la nidification, les bandes de sécurité aménagées dans le cadre de la Défense des forêts contre les incendies (DFCI), à condition que celles-ci soient entretenues en dehors de la période de nidification et sous une forme alvéolaire garantissant le maintien de bosquets épars.

Au-delà de 500–600 mètres et jusqu'à environ 1100 mètres d'altitude, aux étages supraméditerranéen et montagnard, l'espèce fréquente les pelouses sèches et les landes à genévrier et aubépine (Grands Causses en Lozère ou Plateau d'Albion en Vaucluse). À ces altitudes, elle niche également dans les agrosystèmes dominés par des cultures sèches et des parcours ovins.

En haute montagne, elle occupe les landes des versants bien exposés, les prés de fauche ainsi que les pâtures parsemées de buissons et d'arbustes.

## Régime alimentaire

En matière de sélection de proies, la Pie-grièche méridionale est plutôt généraliste et son régime alimentaire varie selon les saisons. De manière générale, elle consomme majoritairement des invertébrés : hyménoptères, arachnides, orthoptères, chenilles



de lépidoptères, etc. Les vertébrés capturés, toujours de petite taille, sont surtout des passereaux et des reptiles.

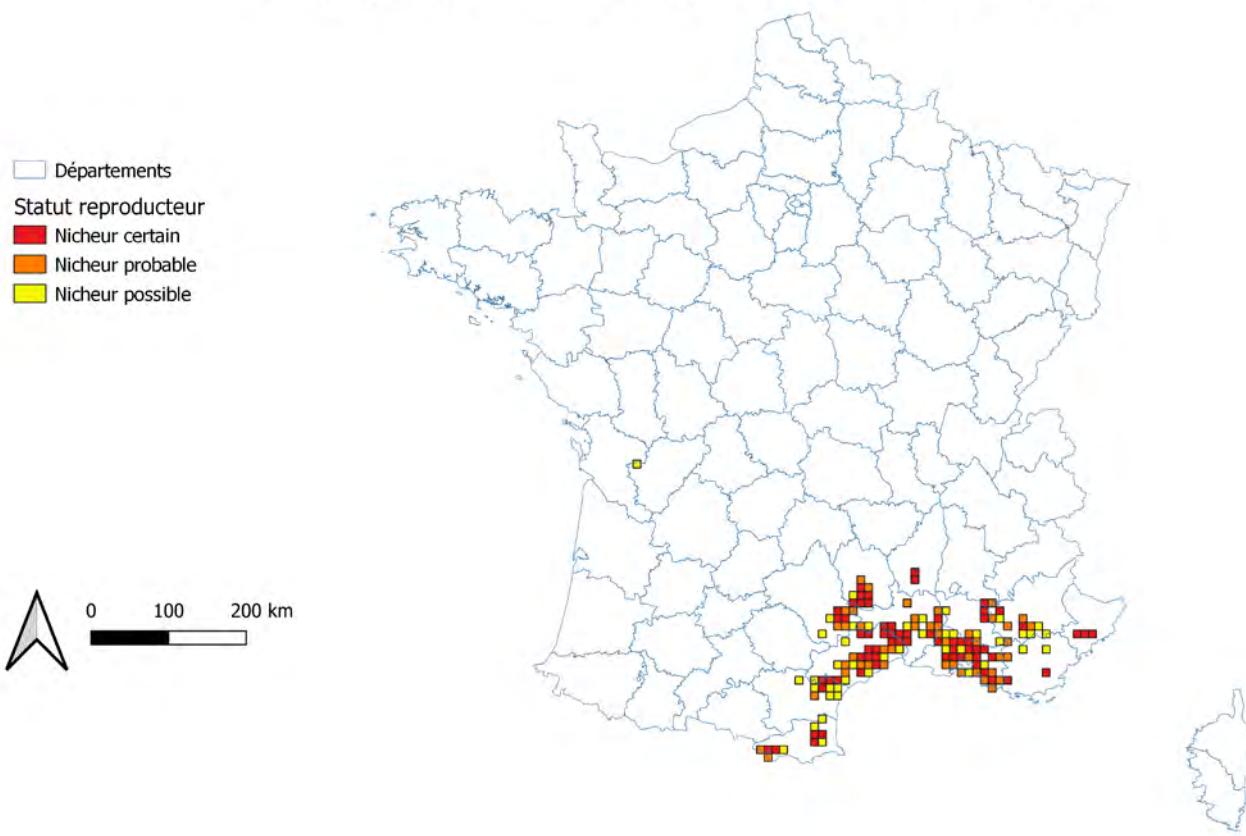
## Reproduction

Les couples peuvent se former dès la mi-janvier. Les lardoirs pourraient jouer un rôle de signal visuel pour le partenaire. Le nid, principalement constitué de brindilles et de plantes sèches, est souvent installé à faible hauteur dans un buisson (souvent des ronces en milieu agricole ou des chênesverts en garrigue). En France, la ponte s'étale de la fin mars à la fin juin. L'incubation dure en moyenne dix-huit jours et les jeunes quittent le nid à l'âge de quinze à dix-neuf jours. Le territoire de nidification couvre une surface comprise entre dix et vingt hectares.

## Migration

Les populations de Pie-grièche méridionale sont largement sédentaires.

Statut reproducteur de la Pie-grièche méridionale en France



Répartition de la Pie-grièche méridionale en France en période de reproduction sur la période 2019-2022  
(source : Projet Oiseaux de France).

# Zoom sur : la Pie-grièche écorcheur

## Description

Il s'agit de la plus répandue des cinq espèces de pies-grièches. Elle mesure entre 16 et 18 centimètres. Le dimorphisme sexuel est marqué : le mâle porte un manteau brun-roux avec un masque facial noir bien net, et la partie inférieure du corps est rosée. La femelle présente des couleurs plus ternes et des contrastes moins prononcés.



## Habitat

Inféodée aux milieux semi-ouverts, la Pie-grièche écorcheur fréquente des zones présentant trois caractéristiques principales : la présence de perchoirs naturels ou artificiels lui permettant notamment de chasser à l'affût ; des espaces ouverts suffisamment diversifiés sur le plan floristique pour assurer une ressource alimentaire variée et abondante ; et la présence de haies et de buissons épineux qui lui servent à la fois de lardoirs et de zones de nidification. Elle apprécie particulièrement les parcelles enherbées avec des variations de hauteurs de graminées, ce qui favorise les populations d'insectes et leur détection.

## Régime alimentaire

La Pie-grièche écorcheur chasse à l'affût. Majoritairement insectivore, elle ne dédaigne pas les petits vertébrés tels que les reptiles, les mammifères ou, plus rarement, les passereaux. À l'instar des autres pies-grièches, la Pie-grièche écorcheur empale régulièrement une partie de ses proies sur des lardoirs, le plus souvent des buissons épineux ou des fils barbelés. Cette pratique varie selon les individus et les régions.

## Reproduction

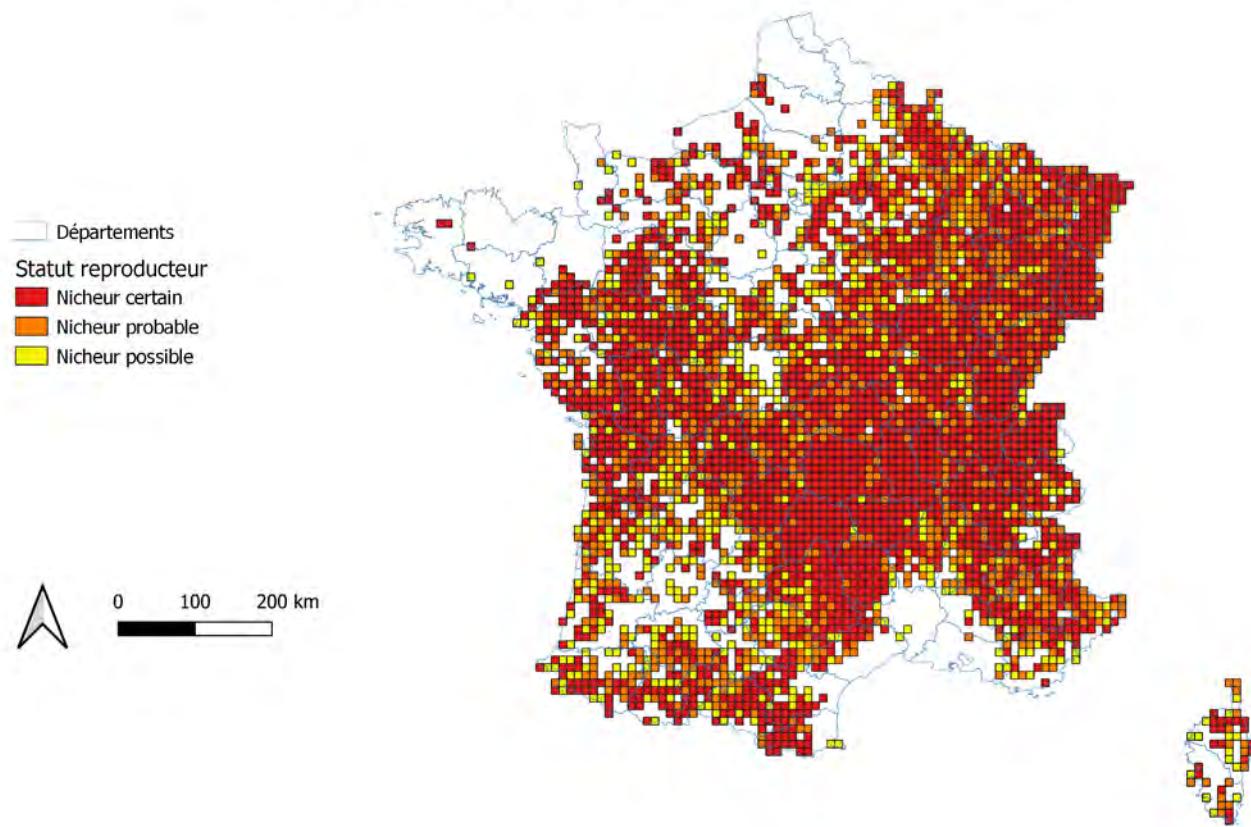
La période de nidification s'étend de fin avril à mi-juillet. La ponte débute à partir de la première décade de mai et l'envol des derniers jeunes a lieu vers la mi-juillet, voire plus tard. L'incubation dure en moyenne quinze jours. Après l'éclosion, les jeunes restent au nid pendant environ deux semaines. Ils sont ensuite nourris par leurs parents pendant au moins trois semaines avant de devenir indépendants. En période de reproduction, la Pie-grièche écorcheur exploite un territoire de nidification relativement restreint, compris entre 0,5 et 3,5 hectares.



## Migration

La migration postnuptiale débute entre la mi-juillet et la mi-août, et l'espèce devient rare à partir de septembre. Les oiseaux européens convergent vers la Grèce et ses îles, puis pénètrent en Afrique du Nord par l'Égypte ou la partie orientale de la Libye. Les zones d'hivernage se situent en Afrique de l'Est et en Afrique australe, où l'espèce demeure jusqu'au début du printemps. Elle revient à partir de la fin avril ou du début mai.

Statut reproducteur de la Pie-grièche écorcheur en France



Répartition de la Pie-grièche écorcheur en France en période de reproduction sur la période 2019-2022  
(source : Projet Oiseaux de France).

# Zoom sur : la Pie-grièche à poitrine rose

## Description

La Pie-grièche à poitrine rose ne niche plus dans l'Hexagone depuis 2019. Le mâle présente un dessus bleuté avec des ailes noires, marquées d'un unique miroir alaire distinct à la base des rémiges primaires. Le masque facial noir est bien marqué et s'étend nettement sur le front et le devant de la calotte. Le dessous de l'oiseau est caractérisé par une teinte rose pâle, qui lui a valu son nom. Le dimorphisme sexuel est peu marqué : la femelle adulte est très semblable au mâle, quoique généralement plus terne sur le dessus, avec un masque facial un peu moins étendu et nuancé de blanc au-dessus du bec. Cette espèce disparue du territoire a été maintenue dans le PNA afin de favoriser la collaboration avec d'autres pays européens pour sa protection sur le reste du continent.



## Habitat

En France, les zones fréquentées par la Pie-grièche à poitrine rose étaient caractérisées par la présence de grands arbres, de cultures à sol nu ou de pelouses rases, ainsi que par des secteurs riches en nourriture : prairies, friches, fossés, chemins de terre enherbés, berges de canaux, etc. La présence de vignes et de surfaces enherbées semble avoir constitué un élément important dans les territoires de cette espèce, indispensables au maintien de l'entomofaune dont elle se nourrit.

## Régime alimentaire

La Pie-grièche à poitrine rose est presque strictement insectivore. La plupart des proies sont capturées au sol, dans des zones de végétation rase comportant souvent des secteurs de sol nu. Par beau temps, certains insectes sont également saisis en plein vol ou capturés dans les feuillages. Les coléoptères et les orthoptères constituent les principales proies de son régime alimentaire.

## Reproduction

Les mâles et les femelles rejoignent leurs territoires de nidification entre la fin avril et la mi-mai. Le pic de ponte se situe entre la fin mai et le début juin. Le nid contient de cinq à six œufs, incubés pendant une quinzaine de jours. Les jeunes restent au nid entre

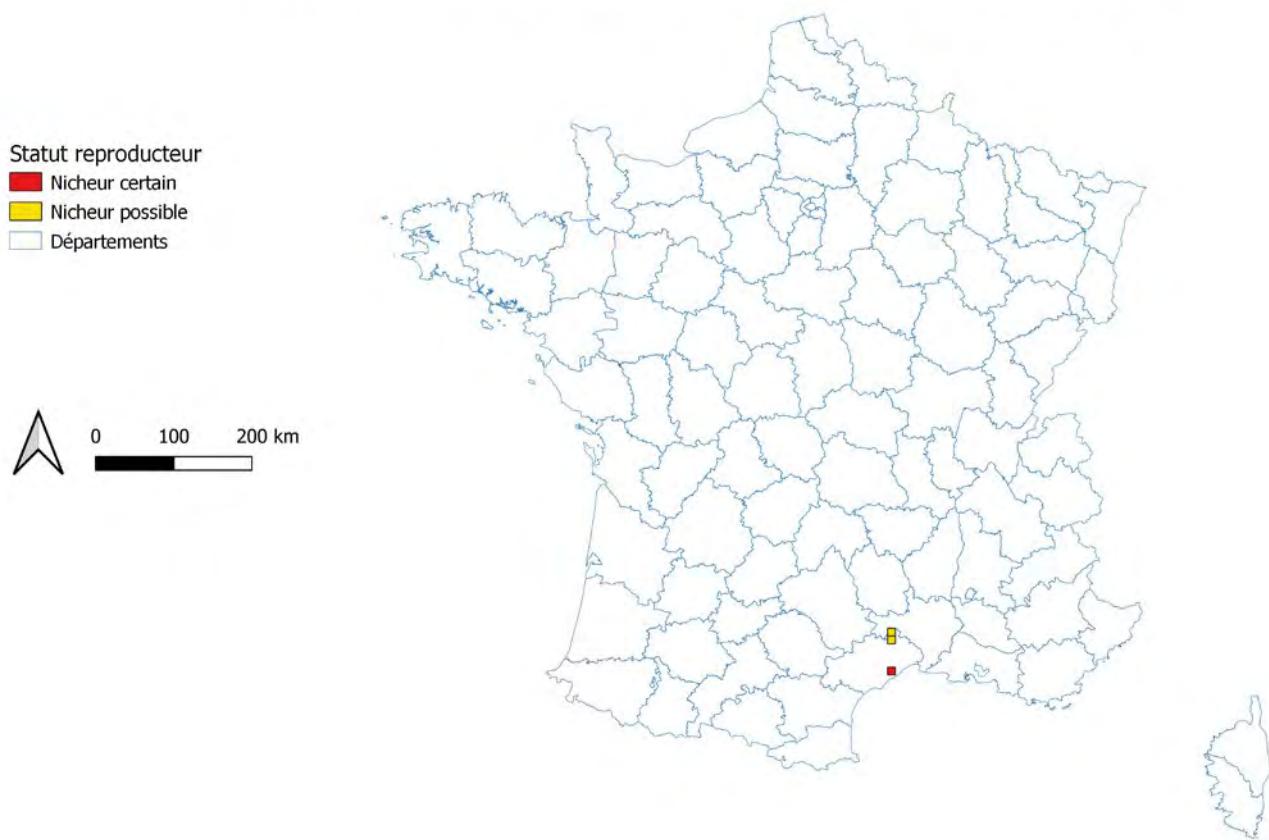


quinze et dix-sept jours, puis sont encore nourris par leurs parents pendant au moins deux semaines. Le territoire de nidification couvre une superficie comprise entre dix et vingt hectares.

## Migration

La Pie-grièche à poitrine rose quitte ses territoires nuptiaux au mois d'août. Elle atteint ses zones d'hivernage entre la mi-octobre et le début décembre. Ces zones se situent en Afrique australe, entre l'Angola, la Namibie, le Botswana, le Mozambique et l'Afrique du Sud. La Pie-grièche à poitrine rose effectue l'une des plus grandes migrations connues chez un passereau, parcourant environ 11 000 kilomètres deux fois par an.

Statut reproducteur de la Pie-grièche à poitrine rose en France



Répartition de la Pie-grièche à poitrine rose en France en période de reproduction sur la période 2019-2022  
(source : Projet Oiseaux de France).

# Les statuts de conservation

LC

PRÉOCCUPATION MINEURE

NT

QUASI MENACÉ

VU

VULNÉRABLE

EN

EN DANGER

CR

EN DANGER CRITIQUE

- Pie-grièche écorcheur : 244100-752000 couples

- Pie-grièche à tête rousse : 3190-5455 couples

- Pie-grièche grise : 1550-3015 individus dans le Massif central et une centaine d'individus dans le nord-est de la France

- Pie-grièche méridionale : 764 - 1272 couples

- Pie-grièche à poitrine rose : aucun couple nicheur depuis 2019

EW

ÉTEINT À L'ÉTAT SAUVAGE

EX

ÉTEINT

## Statut légal

La Pie-grièche écorcheur et la Pie-grièche à poitrine rose sont inscrites dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Les 5 espèces sont protégées par l'arrêté ministériel du 9 octobre 2009 fixant la liste des espèces protégées sur le territoire national. Enfin, la Pie-grièche à tête rousse, la Pie-grièche grise et la Pie-grièche méridionale figurent dans l'arrêté ministériel du 6 janvier 2020 des espèces dont on ne peut déroger à la protection qu'après avis du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN).



## Les menaces

### Disparition des habitats

Les pies-grièches subissent un fort déclin en raison de la disparition progressive de leurs habitats, notamment dans les zones agricoles de plaine. Ce recul est causé par l'intensification de l'agriculture, la disparition des haies, vergers traditionnels et prairies permanentes, ainsi que la fermeture des milieux liée à l'abandon du pastoralisme dans les massifs forestiers méditerranéens. Ces transformations entraînent la disparition des milieux semi-ouverts indispensables à ces espèces. L'urbanisation, les infrastructures (routes, lignes téléphoniques, ect.) et certains projets d'énergies renouvelables, aggravent cette perte d'habitat et fragmentent les populations.



Passage de broyeur dégradant sur haies basses. - © Réseau Haies France

### Travaux « d'entretien » des habitats

Les travaux d'entretien des haies et plus généralement de la végétation, s'ils sont réalisés durant la période de reproduction, peuvent compromettre la nidification des pies-grièches. Cela concerne aussi bien l'entretien des parcelles agricoles que les interventions sur des infrastructures linéaires (bords de routes, lignes électriques). Dans le sud de la France, certaines espèces, la Pie-grièche méridionale en particulier, nichent dans des zones sensibles (ouvrages DFCI), où les travaux, s'ils sont réalisés en période de reproduction peuvent entraîner un dérangement ou la destruction directe de nichées.

## Diminution des ressources trophiques

Les pies-grièches sont affectées par la diminution de leurs ressources alimentaires, liée à la raréfaction générale des insectes. Cette situation résulte principalement des pratiques d'agriculture intensive, notamment de l'usage de pesticides. Par ailleurs, l'emploi de médicaments antiparasitaires chez les animaux d'élevage, dont certaines molécules nuisent aux insectes coprophages, une source importante de nourriture pour les pies-grièches, constitue également un facteur aggravant. Des pratiques alternatives, telles que les traitements ciblés ou les rotations de pâturage, permettent toutefois d'en limiter l'impact. De plus, la baisse des populations de micromammifères, comme les campagnols, affecte également certaines espèces.

## Destruction directe sur les routes migratoires

La Pie-grièche à tête rousse, la Pie-grièche à poitrine rose et la Pie-grièche écorcheur sont victimes de chasse et de piégeage sur leurs routes migratoires, notamment autour du bassin méditerranéen (Proche-Orient, Afrique du Nord, Malte, Chypre). Bien que moins ciblés que d'autres passereaux, plusieurs milliers d'individus seraient tués chaque année par braconnage, ce qui constitue une source importante de mortalité pour ces espèces.



Pie-grièche écorcheur piégée illégalement à Chypre. Committee Against Bird Slaughter. - © CABS

## Dérèglement climatique

Le dérèglement climatique représente une menace pour plusieurs espèces de pies-grièches, notamment la Pie-grièche grise, qui pourrait voir son aire de nidification fortement se réduire, jusqu'à disparaître d'Europe de l'Ouest.



## Le PNA enjeux et contexte

La stratégie de conservation pour les pies-grièches repose sur quatre objectifs : maintenir et restaurer leurs habitats, conserver les effectifs nicheurs en France, et contribuer à la sauvegarde de la Pie-grièche à poitrine rose à l'international. Elle s'articule autour de cinq axes : la cartographie des noyaux de population pour cibler les actions, sensibiliser les acteurs concernés, accompagner les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques, améliorer l'application de la réglementation, et renforcer la communication grand public. Ces actions visent une conservation conciliant biodiversité et viabilité économique des territoires.

Axe de travail	Objectifs
Connaissances	Action 1 : Acquérir des connaissances sur la répartition et l'état des populations de pies-grièches Action 2 : Améliorer les connaissances sur les menaces anthropiques et l'écologie des pies-grièches
Conservation	Action 3 : Restaurer des milieux en faveur des pies-grièches Action 4 : Conserver les habitats des pies-grièches en lien avec le monde agricole Action 5 : Conserver les habitats des pies-grièches par une meilleure prise en compte dans la planification territoriale Action 6 : Conserver les habitats des pies-grièches par une meilleure prise en compte dans les projets d'aménagement Action 7 : Conserver les habitats des pies-grièches en assurant une maîtrise foncière et d'usage Action 8 : Améliorer la prise en compte des pies-grièches dans les travaux d'entretien et de gestion
Communication	Action 9 : Développer la communication sur les pies-grièches
Animation	Action 10 : Animer le PNA

## Fiche action 1

### Améliorer les connaissances sur la répartition et l'état des populations des pies-grièches

L'amélioration des connaissances sur la répartition et l'état des populations de pies-grièches repose sur l'analyse des suivis antérieurs et la mise en place d'un protocole standardisé d'échantillonnage. Les tendances démographiques des trois espèces les plus menacées (Pie-grièche grise, Pie-grièche méridionale, Pie-grièche à tête rousse) doivent être évaluées avec précision, y compris en période interruptriale. En Corse, une meilleure délimitation des noyaux de Pie-grièche à tête rousse *badius* est nécessaire. La Pie-grièche écorcheur, plus abondante, sera suivie via le STOC EPS. La production de cartes de sensibilité est cruciale pour guider les actions de conservation et informer les acteurs concernés.

## Fiche action 2

### Améliorer les connaissances sur les menaces anthropiques et l'écologie des pies-grièches

Le précédent PNA prévoyait plusieurs axes de recherche sur les menaces et l'écologie des pies-grièches, dont beaucoup n'ont pas été menés à bien, souvent par manque de coordination, de moyens ou de chercheurs disponibles. Les thématiques concernent notamment les effets des dynamiques de proies, les causes de déclin en zone de nidification ou d'hivernage, l'impact des produits phytosanitaires et les relations entre reproduction et habitat.

## Fiche action 3

### Restaurer des milieux en faveur des pies-grièches

Restaurer les milieux est essentiel pour renforcer les noyaux de population de pies-grièches. Cela passe par des chantiers de replantation (haies, arbres) dans des zones ciblées, avec l'accord et l'implication durable des propriétaires. En zone méditerranéenne, la réouverture des milieux fermés par la déprise agricole est également prioritaire. Ces actions doivent être accompagnées de pâturages extensifs, favorables aux pies-grièches, notamment via des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité. Le principal défi est de trouver des leviers d'actions afin de mobiliser durablement des éleveurs.



Plantation d'une haie à Aslonnes. - © Alain Boullah



Travaux de DFCI en alvéolaire dans la ZPS des garrigues de Lançon (13). - © Olivier Hameau.

## Fiche action 4

### Conserver les habitats des pies-grièches en lien avec le monde agricole

Cette action vise à conserver les habitats des pies-grièches en mobilisant le monde agricole. Elle repose sur l'information des propriétaires, la sensibilisation des agriculteurs et leurs structures d'appui, ainsi que la promotion de pratiques respectueuses de la biodiversité. Un axe fort est la réduction de l'usage des antiparasitaires nocifs pour la faune coprophage. Les MAEC comptent parmi les leviers permettant d'améliorer les pratiques agricoles au bénéfice des différentes espèces de pies-grièches.



Prairie pâturée, habitat optimal pour les différentes espèces de pies-grièches (Bassoncourt). - © Marie Deligny

## Fiche action 5

### Conserver les habitats des pies-grièches par une meilleure prise en compte dans la planification territoriale

Cette action vise à renforcer la conservation des habitats des pies-grièches à travers les outils de planification territoriale. Elle encourage leur intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi), afin de protéger durablement les éléments paysagers essentiels. Cela nécessite une veille active sur les phases de concertation. Par ailleurs, les pies-grièches doivent être mieux prises en compte dans la Stratégie Nationale des Aires Protégées, au regard de leur état de conservation préoccupant. L'objectif est de leur accorder une place équivalente à celle d'autres espèces prioritaires.



## Fiche action 6

### Conserver les habitats des pies-grièches par une meilleure prise en compte dans les projets d'aménagement

Cette action vise à améliorer la prise en compte des pies-grièches dans les projets d'aménagement. Actuellement, l'absence de document de référence conduit à une mauvaise évaluation de leurs besoins, avec des mesures de compensation souvent inadaptées. Un guide spécifique est nécessaire pour orienter les porteurs de projets dans la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC), y compris pour la Pie-grièche écorcheur. Ce document permettrait de proposer des compensations cohérentes avec l'écologie des espèces.

## Fiche action 7

### Conserver les habitats des pies-grièches en assurant une maîtrise foncière et d'usage

Cette action vise à sécuriser durablement les habitats des pies-grièches par la maîtrise foncière et d'usage. L'acquisition ciblée de terrains à enjeux, en collaboration avec les CEN, permet une protection directe, bien que ponctuelle. Le partenariat avec les SAFER pourrait orienter la vente de parcelles vers des acteurs engagés pour la biodiversité. L'usage de baux environnementaux constitue une piste prometteuse. Enfin, l'obligation réelle environnementale (ORE), encore peu utilisée, représente un levier juridique pour inscrire durablement des pratiques favorables sur les propriétés privées.

## Fiche action 8

### Améliorer la prise en compte des pies-grièches dans les travaux d'entretien et de gestion

Cette action vise à améliorer la prise en compte des pies-grièches dans les travaux d'entretien et de gestion des milieux. Elle encourage l'encadrement réglementaire de pratiques impactantes (écoubage, fossés, lignes électriques, entretien des bandes de sécurité dans le cadre de la DFCI) via des arrêtés adaptés. La formation des acteurs de terrain et des autorités est essentielle pour favoriser des pratiques compatibles avec les besoins des pies-grièches. Elle préconise aussi de mieux intégrer ces espèces dans les plans de gestion des espaces protégés.

## Fiche action 9

### Développer la communication sur les pies-grièches

Cette action vise à mieux faire connaître les pies-grièches au grand public, peu sensibilisé à ces espèces. Elle souligne l'importance de valoriser les pratiques agricoles favorables, notamment par la mise en avant des bénéfices économiques directs et des services écosystémiques liés à ces pratiques. L'objectif est de sensibiliser consommateurs et citoyens à l'impact de leurs choix sur la conservation des pies-grièches. Le développement d'outils de communication adaptés permettra de renforcer ce lien et d'encourager l'engagement des agriculteurs dans la protection des espèces.



une fresque murale à l'effigie de la Pie-grièche grise sur le mur de l'école de Landos (Haute-Loire). - © Mural Studio

## Fiche action 10

### Animer le PNA

Cette action vise à mettre en place une animation nationale pour coordonner efficacement les actions du plan national d'actions (PNA) pies-grièches, ce qui faisait défaut lors du premier plan. Cette coordination facilitera le relais d'informations et la mise en œuvre cohérente des mesures. Par ailleurs, elle permettra de centraliser les échanges et collaborations internationales, renforçant ainsi la conservation des pies-grièches à une échelle plus large.



## Quelques actions pour sauvegarder les pies-grièches

### Replantations de haies et d'arbres isolés

Ces infrastructures agroécologiques sont cruciales pour la nidification et la technique de chasse des différentes espèces de pies-grièches, à l'affût perché. Les programmes de plantations, réalisés dans le cadre de la restauration de la trame verte et bleue, permettent la replantation d'arbres et de linéaires de haies. Par exemple en Auvergne-Rhône-Alpes, entre 2020 et 2025, dans le cadre du programme « Des pies-grièches dans nos campagnes », ce sont 7 kilomètres de haies et d'alignements d'arbres qui ont été plantés grâce au Contrat Vert et Bleu Devès-Mézenc-Gerbier.



Plantation d'arbres isolés. - © Guillaume Leblanc

### Actions visant un usage raisonnable des antiparasitaires

La limitation des traitements antiparasitaires dans les exploitations bovines permet de maintenir les populations de coléoptères coprophages, dont se nourrissent certaines espèces de pies-grièches. En Auvergne, le projet ELEVE, mis en place depuis 2018, a permis de suivre une soixantaine d'éleveurs ainsi que leurs vétérinaires, et de leur proposer un plan de gestion du parasitisme adapté au niveau de risque de chaque exploitation. Ce plan permet de réduire l'impact des traitements sur l'environnement en privilégiant des molécules moins nocives, en adaptant les périodes d'intervention et en ciblant uniquement les animaux nécessitant un traitement.

## Réouverture de milieux méditerranéens

La création de milieux ouverts en zone méditerranéenne constitue l'un des principaux enjeux de la conservation de la Pie-grièche méridionale et de la Pie-grièche à tête rousse. Cette réouverture peut être réalisée par des actions de broyage mécanique, ou du brûlage dirigé, idéalement renforcé par la mise en place d'un pâturage extensif.. Ainsi, le programme Nat/F/000139 « Conservation de l'avifaune patrimoniale des Corbières orientales », mené de 2005 à 2009, a permis grâce à ces actions une augmentation de la population de pie-grièche à tête rousse dans le secteur ciblé.

## Sensibilisation du monde agricole et des acteurs de l'entretien des milieux

La sensibilisation du monde agricole est une priorité pour assurer le maintien des différentes espèces de pies-grièches, notamment à travers la préservation des haies, bosquets et arbustes isolés. Cette sensibilisation s'appuie sur des outils variés : interventions dans les lycées agricoles, formations auprès des agriculteurs lors de la mise en place de MAEC, ou encore démarches de prévention auprès d'exploitants dont les terrains accueillent des couples reproducteurs. Ces démarches peuvent s'accompagner d'un suivi personnalisé afin d'apporter un appui adapté, notamment sur les dates d'intervention dans les milieux. Ce travail d'accompagnement et de formation s'adresse également à d'autres gestionnaires de foncier favorable aux pies-grièches, tels que les collectivités territoriales, les animateurs Natura 2000, ou les entreprises en charge de l'entretien des réseaux ferroviaires et électriques.



Formation sur les pies-grièches auprès des élèves du lycée agricole de Mirecourt (88). - © Quentin d'Orchymont

# Édition novembre 2025

## Rédaction :

- Justin Chambrelin (LPO France)
- Arthur Astoury (LPO France)

## Comité de relecture :

- Frédéric Asara (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)
- François-Xavier Couzi (LPO France)
- Norbert Lefranc (LPO - SEOF)
- Sébastien Nottellet (LPO Auvergne-Rhône-Alpes)
- Simon Milliet (LPO Auvergne-Rhône-Alpes)
- Olivier Hameau (LPO PACA)
- François Jeanne (LPO PACA)
- Christal Robert (LPO Vendée)

Structure référente en région



Agir pour  
la biodiversité



Un programme initié par le Ministère de la Transition écologique,  
coordonné par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et animé par la LPO France